



## Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Animatrice : Mme LEBLOND

Membres : Mmes FORBIN, QUENTEL,  
MM. BEAUJOUAN, BEZIA, EYL, LE BOULC'H, LE PRUNENEC

Excusés : MM. MOZGALA, RAMACKERS

### PV du 5 mai 2026

*Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.*

#### **DEROGATIONS – SAISON 2025/2026 – HORAIRES DE LA DERNIERE RENCONTRE**

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors en application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF), à l'heure officielle. La Commission compétente peut exceptionnellement, après avis du Comité Directeur, déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations. (Article 10.3 du RSG du DEF).

Lors de la dernière rencontre se déroulant sur le weekend des 16 et 17 mai 2026, en cas de terrain fermé par Arrêté Municipal, il sera demandé un terrain de repli qui devra être validé par la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions.

#### **AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS**

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

**Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées.** Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.



## **CORRESPONDANCE**

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- **Championnat ou coupe**
- **Catégorie**
- **Division et poule**
- **Numéro du match**
- **Date**

**Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.**

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

## **MODIFICATION DE MATCH**

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

### **A noter :**

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

## **FEUILLES DE MATCHES**

**En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.**

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et à 8 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

## **FORFAITS AVISES**

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).



## **ATTENTION**

**Forfaits avisés ou non, intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat : amende de 500.00 € pour toutes les catégories et niveaux de compétitions, sauf +45 ans, +55 ans et critères féminins.**

**Match arrêté en raison d'équipe incomplète en cours de partie (moins de 8 joueurs) sur les 3 dernières rencontres : amende de 500.00 € pour toutes les catégories et niveaux de compétitions, sauf +45 ans, +55 ans et critères féminins.**

## **DELEGATIONS**

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

\*\*\*\*\*

### **Arrêté Municipal de la Mairie de VILLABE**

Fermeture du complexe du Bras de Fer (terrain en herbe) du 23 septembre 2025 au 31 mai 2026 inclus.

### **Arrêté Municipal de la Mairie de VIGNEUX**

Fermeture des structures sportives les jours fériés.

### **Arrêté Municipal de la Mairie de GIF-SUR-YVETTE**

- Les complexes sportifs de Courcelle et de Moulon seront fermés chaque année :
  - la deuxième semaine des vacances d'automne, de février et de printemps,
  - les week-ends des vacances scolaires, excepté le premier samedi des vacances.
- Les installations sportives du Centre, du Parc des sports Michel Pelchat et des Goussons seront fermées chaque année :
  - la première semaine des vacances d'automne, de février et de printemps,
  - les week-ends des vacances scolaires, excepté le premier samedi des vacances.

### **Arrêté Municipal de la Mairie de BOISSY SOUS ST YON**

Fermeture du stade Albert Batteux N° 1 du 20 avril 2026 au 10 mai 2026 inclus.

### **Courriel de la Mairie de MARCOUSSIS**

Fermeture du stade du Moulin le dimanche 17 mai 2026.

## **COUPES FEMININES**

**La Commission remercie les membres du club de VIGNEUX FCO et les membres bénévoles du District pour leur collaboration lors des finales du 2 mai 2026.**



## Résultats des finales

Catégories	Club recevant	Score	Club visiteur
Seniors F à 11	<b>FLEURY 91 FC 2</b>	8 - 1	ATHIS MONS USO 1
Seniors F à 8	BALLANCOURT FC 1	2 - 5	<b>ETAMPES FC 2</b>
U18 F à 8	ORSAY-BURES FC 1		VIGNEUX FCO 1
U15 F à 8	BONDOUFLE AMC 1		BOUSSY-QUINCY FC 1

## COUPES MASCULINES

### Finales

- le 20/05/2026 à Fleury :  
Seniors Essonne et District
- le 30/05/2026 à Massy :  
U18, U16 et U14
- le 31/05/2026 à Lardy :  
CDM, Vétérans, 45 ans et 55 ans

## Coupes de l'Essonne : Résultats ½ Finale

### Seniors Essonne

Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	ULIS CO 1	5 - 1	ST MICHEL 91 FC 1
2	STE GENEVIEVE FC 2	1 - 2	<b>FLEURY 91 FC 2</b>

### Seniors District

Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	<b>FLEURY 91 FC 3</b>	2 - 1	SAVIGNY FOOT CO 2
2	STE GENEVIEVE FC 4	1 - 0	BREUILLET FC 2

### CDM

Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	PAYS LIMOURS ENT	0 - 4	<b>DOURDAN SPORTS</b>
2	VAL YERRES CROSNE	3 - 1	BALLANCOURT FC

### Vétérans

Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	ST GERMAIN LES ARPAJON	2 - 4	<b>MNVDB FC</b>
2	ST GERMAIN SAINTRY	1 - 0	EVRY FC 2

### +45 ans

Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	MORANGIS CHILLY FC	13 - 3	ATHIS MONS USO
2	ST MICHEL 91 FC	3 - 1	MNVDB FC



## +55 ans

Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	FLEURY 91 FC	6 - 2	VAL YERRES CROSNE
2	MORANGIS CHILLY FC	3 - 1	VILLABE ETS

## U18

Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	BRUNOY FC	0 - 0 TAB 2 - 3	RIS ORANGIS US
2	BRETIGNY FCS	4 - 0	GRIGNY FOOT 91

## U16

Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	BRETIGNY FCS 2	1 - 0	EVRY FC
2	LINAS MONTLHERY ESA	1 - 2	FLEURY 91 FC

## U14

Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	VAL YERRES CROSNE	0 - 3	MASSY 91 FC
2	BRETIGNY FCS	3 - 0	PALAISEAU US

## COUPES ESSONNE FEMININE

### FMI NON PARVENUES DU 2 MAI 2026

1<sup>ère</sup> et unique demande

La Commission demande la feuille de match aux clubs recevant pour sa réunion du 12 mai 2026, sous peine de match perdu (art. 14 de la Coupe).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre :

**Match n° 55631024 \* BONDOUFLE AMC 1 / BOUSSY-QUINCY FC 1 \* U15 F à 8**

**Match n° 55631028 \* ORSAY BURES FC 1 / VIGNEUX FCO 1 \* U18 F à 8**

### U18 F à 8

**Match n° 55612591 du 18 avril 2026**

**ORSAY BURES FC 1 / SACLAS MEREVILLE US 1**

Reprise du dossier.

La Commission demande à SACLAS MEREVILLE US la composition de l'équipe pour sa réunion du 12 mai 2026.

## FOOT FEMININ

### FMI NON PARVENUE DU 11 AVRIL 2026

**U15 F à 8 \* Poule B**

**Match n° 55445174 \* ETAMPES FC 2 / LINAS MONTLHERY ESA 2**

Reprise du dossier.

Feuille de match non parvenue malgré plusieurs demandes (voir PV des 14, 21 et 28 avril 2026). (Art. 44.2 du RSG du DEF).



La Commission dit match perdu par pénalité à ETAMPES FC 2 et à LINAS MONTLHERY ESA 2 (-1 point, 0 but).

Amende réglementaire à ETAMPES FC pour non-envoi de la feuille de match après deux demandes. En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe de ETAMPES FC 2 sera mise hors championnat (art. 44.2 du RSG du DEF).

### **Seniors F à 11 \* D1**

#### **Demande de changement d'horaire via Footclubs**

**ORSAY BURES FC 1 / ETAMPES FC 1 du 9 mai 2026**

Demande d'ORSAY BURES FC.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (problème d'éclairage) pour jouer à 16h00.

### **U15 F à 8**

#### **Demande de changement de terrain via Footclubs**

**MONTGERON ES 1 / VIGNEUX FCO 1 \* Poule A du 9 mai 2026**

Accord de la Commission pour jouer au stade du Cosec M. T. Eyquem 3 (terrain synthétique).

## **CHAMPIONNAT SENIORS**

### **TROIS VALLEES FC \* Seniors D3/A**

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements en date du 16 avril 2026 ayant dit : un retrait de 4 points par obligation non respectée au classement de l'équipe Seniors du club qui entraîne les obligations, et interdiction d'accession à la division supérieure de ladite équipe senior.

#### **Demande de changement de terrain via Footclubs**

**SUD ESSONNE 1 / TROIS VALLEES FC 1 \* D3/A du 10 mai 2026**

Accord de la Commission pour jouer au stade Yao Koffi Roger Carenton N°1 (terrain en herbe).

#### **Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs**

**PALaiseau US 2/ DRAVEIL FC 1 \* D1 du 10 mai 2026**

REFUS de la Commission pour jouer à 12h00 au stade Georges Collet 3 (terrain synthétique) en application de l'article 10.3 du RSG du DEF (avant dernière journée du championnat et match à enjeu).

#### **Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs**

**DRAVEIL FC 3 / COUDRAYSIEN FC 2 \* D4/A du 10 mai 2026**

Accord de la Commission pour jouer à 16h00 au stade Alain Fournier N°2 (terrain synthétique).

#### **Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs**

**VAL YERRES CROSNE 2 / RIS ORANGIS US 1 \* D1 du 10 mai 2026**

Demande de VAL YERRES CROSNE.

REFUS de la Commission pour jouer à 16h00 au stade Pierre Mollet N°2 (terrain synthétique) en application de l'article 10.3 du RSG du DEF (avant dernière journée du championnat).



### **Demande de changement d'horaire via Footclubs**

#### **DRAVEIL FC 2 / BOUSSY-QUINCY FC 1 \* D2/B du 10 mai 2026**

Demande de DRAVEIL FC.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (plusieurs rencontres) pour jouer à 14h00.

### **Match n° 53712381 du 12 avril 2026**

#### **COURCOURONNES FC 2 / LONGJUMEAU FC 2 \* D3/B**

Reprise du dossier.

Courriel de l'arbitre. Remerciements.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

La Commission enregistre le résultat de la rencontre :

COURCOURONNES FC 2 : 1 but

LONGJUMEAU FC 2 : 1 but

La Commission demande aux deux clubs la composition des équipes pour sa réunion du 12 mai 2026.

### **Match n° 53715512 du 19 avril 2026**

#### **SACLAS MEREVILLE US 2 / LISSOIS FC 2 \* D5/C**

Reprise du dossier.

Courriel de SACLAS MEREVILLE US.

Courriel de l'arbitre. Remerciements.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

La Commission enregistre le résultat de la rencontre :

SACLAS MEREVILLE US 2 : 0 but

LISSOIS FC 2 : 5 buts

La Commission demande aux deux clubs la composition des équipes pour sa réunion du 12 mai 2026.

## **CHAMPIONNAT U14**

### **DEROGATIONS – SAISON 2025/2026** **HORAIRES DE LA DERNIERE RENCONTRE**

Le Comité Directeur maintient les horaires particuliers pour la dernière journée des U14 sauf pour la D1.

Les rencontres auront lieu à 15h30 pour cette division.

Le club d'ARPAJON.EGLY.LA NORVILLE devra donc jouer à 15h30 au lieu de 15h00,

Le club d'EVRY FC devra donc jouer à 15h30 au lieu de 13h00,

Le club de GRIGNY FOOTBALL 91 devra donc jouer à 15h30 au lieu de 14h30,

Le club de MASSY ACADEMY devra donc jouer à 15h30 au lieu de 16h00.



### **Demandes de changement de terrain via Footclubs**

**SOISY SUR SEINE AS 1 / COUDRAYSIEN FC 1 \* D3/A du 9 mai 2026**

Accord de la Commission pour jouer au stade Georges Marchand (terrain stabilisé).

**EPINAY SUR ORGE SC 4 / ATHIS-MONS USO 2 \* D4/E du 9 mai 2026**

Accord de la Commission pour jouer au stade du Breuil N°1 (terrain synthétique).

### **Demande de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs REFUSEE en application de l'article 10.3 du RSG du DEF (dernière journée championnat)**

**MNVDB FC 2 / VIGNEUX FCO 2 \* D3/C du 16 mai 2026**

### **Demande de changement d'horaire via Footclubs**

**MENNECY CS 3 / GIF SFOC 1 \* D3/B du 9 mai 2026**

Demande de MENNECY CS.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (école de foot) pour jouer à 15h30.

### **Match n° 54604482 du 9 mai 2026**

**DRAVEIL FC 2 / PORT. RIS ORANGIS 1 \* D4/C**

Demande de DRAVEIL FC de changement d'horaire via Footclubs pour jouer le à 14h45.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 15h30.

## **CHAMPIONNAT U15**

### **DEROGATIONS – SAISON 2025/2026** **HORAIRES DE LA DERNIERE RENCONTRE**

Le Comité Directeur maintient les horaires particuliers pour la dernière journée des U15 sauf pour la D1.

Les rencontres auront lieu à 15h30 pour cette division.

Le club de BRUNOY FC devra donc jouer à 15h30 au lieu de 15h00,

Le club de LINAS MONTLHERY ESA devra donc jouer à 15h30 au lieu de 14h30,

Le club de RIS ORANGIS US devra donc jouer à 15h30 au lieu de 16h00,

Le club de PALAISEAU US devra donc jouer à 15h30 au lieu de 16h00.

### **FMI NON PARVENUE DU 18 AVRIL 2026**

#### **D2**

**Match n° 53722728 \* PARAY FC 1 / FLEURY 91 FC 2**

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

1<sup>er</sup> avertissement et amende réglementaire pour absence de synchronisation avant le match pour le club recevant entraînant l'impossibilité d'avoir accès au match.



## CHAMPIONNAT U16

### **FMI NON PARVENUE DU 12 AVRIL 2026**

#### **D4/C**

#### **Match n° 54582371 \* ULIS CO 2 / MORSANG SUR ORGE FC 2**

Reprise du dossier.

Courriel de MORSANG SUR ORGE FC.

La Commission demande un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI ainsi que la composition de l'équipe pour sa réunion du 12 mai 2026.

### **FMI NON PARVENUE DU 19 AVRIL 2026**

#### **D4/A**

#### **Match n° 54582375 \* STE GENEVIEVE FC 3 / COURCOURONNES FC 1**

Dernière demande

Reprise du dossier.

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 12 mai 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

### **Demande de changement de terrain via Footclubs**

#### **JEUNESSE ETAMPOISE 2 / SUD ESSONNE 1 \* D4/D du 10 mai 2026**

Accord de la Commission pour jouer au stade Jean Laloyeau (terrain en herbe).

### **Demandes de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs**

#### **ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 1 / MONTGERON ES 1 \* D2/B du 10 mai 2026**

Accord de la Commission pour jouer à 12h00.

#### **DRAVEIL FC 1 / MASSY 91 FC 2 \* D2/B du 10 mai 2026**

Accord de la Commission pour jouer à 12h00.

### **Demande de changement d'horaire via Footclubs**

#### **VAL YERRES CROSNE 2 / DOURDAN SPORT 1 \* D2/A du 10 mai 2026**

Demande de VAL YERRES CROSNE.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (plusieurs rencontres) pour jouer à 14h00.

### **Match n° 53719970 du 10 mai 2026**

#### **BRETIGNY FCS 4 / VILLABE ETS 1 \* D3/A**

Demande de BRETIGNY FCS de changement d'horaire et de terrain via Footclubs pour jouer à 14h00 au stade Auguste Delaune N°2 (terrain synthétique).

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 16h00 au stade Auguste Delaune N°3 (terrain synthétique).



**Match n° 54582384 du 10 mai 2026**

**JEUNESSE ETAMPOISE 1 / GRIGNY FOOTBALL 91 3 \* D4/A**

Demande de JEUNESSE ETAMPOISE de changement d'horaire et de terrain via Footclubs pour jouer à 10h00 au stade Jean Laloyeau (terrain en herbe).

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 14h00 au stade Claude Minier (terrain synthétique).

**Match n° 53719263 du 10 mai 2026**

**BRUNOY FC 2 / EVRY FC 2 \* D1**

Demande de BRUNOY FC de changement de date et d'horaire via Footclubs pour jouer le samedi 9 mai 2026 à 13h00.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre le dimanche 10 mai 2026 à 14h00.

**COUPE ESSONNE U18**

**Match n° 55612678 du 26 avril 2026**

**BRUNOY FC 1 / RIS ORANGIS US 1**

Reprise du dossier.

Courriel de BRUNOY FC.

Courriel de RIS ORANGIS US.

Courriel de l'arbitre. Remerciements.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

La Commission prend note de la composition de l'équipe de RIS ORANGIS US.

La Commission demande au club de BRUNOY FC la composition de l'équipe pour sa réunion du 12 mai 2026.

La Commission enregistre le résultat de la rencontre :

BRUNOY FC 1 : 0 but

RIS ORANGIS US 1 : 0 but

Tirs aux buts :

BRUNOY FC: 2 buts

RIS ORANGIS: 3 buts

L'équipe de RIS ORANGIS US 1 est qualifiée pour le prochain tour.

**CHAMPIONNAT U18**

**FMI NON PARVENUE DU 12 AVRIL 2026**

**D2/B**

**Match n° 53718857 \* BOUSSY-QUINCY FC 1 / RIS ORANGIS US 2**

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club de RIS ORANGIS US.

La Commission demande à l'arbitre le résultat de la rencontre pour sa réunion du 12 mai 2026.



**Demande de changement de terrain via Footclubs**

**SUD ESSONNE 1 / MENNECY CS 2 \* D3/A du 10 mai 2026**

Accord de la Commission pour jouer au stade Yao Koffi Roger Carenton N°1 (terrain en herbe).

**Match n° 54706951 du 10 mai 2026**

**VILLEMORISSON FC 1 / SAVIGNY FOOT CO 2 \* D3/B**

Demande de VILLEMORISSON FC de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 16h30.

Refus de la Commission (pas de rencontre U16).

La Commission maintient la rencontre à 14h00.

**CHAMPIONNAT VETERANS**

**FMI NON PARVENUE DU 26 AVRIL 2026**

**D3/C**

**Match n° 53717836 \* PLATEAU SACLAY ES 1 / BERGERIES AS 1**

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 12 mai 2026.

**Demande de changement de terrain via Footclubs**

**LINAS MONTLHERY ESA 2 / SAVIGNY FOOT CO 1 \* D1 du 17 mai 2026**

Accord de la Commission pour jouer au stade Cosom 1 à LINAS (terrain synthétique).

**Demande de changement de date et d'horaire via Footclubs**

**MASSY 91 FC 1 / LINAS MONTLHERY ESA 2 \* D1 du 10 mai 2026**

Demande de MASSY 91 FC.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (CRPME) pour jouer le mercredi 13 mai 2026 à 20h30, sous réserve de l'éclairage.

**+45 ANS**

**Demandes de changement de terrain via Footclubs**

**SOISY SUR SEINE AS 5 / CHAMPCUEIL FC 5 \* Poule F du 10 mai 2026**

Accord de la Commission pour jouer au stade Georges Marchand (terrain stabilisé).

**LINAS MONTLHERY ESA 4 / JANVILLE LARDY ASL 4 \* Poule D du 17 mai 2026**

Accord de la Commission pour jouer au stade Paul Desgouillons 2 à MONTLHERY (terrain stabilisé).

**Match n° 54571124 du 10 mai 2026**

**OLLAINVILLE AS 4 / ATHIS-MONS USO 4 \* Poule B**

Demande d'OLLAINVILLE AS de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 11h30 en raison d'une rencontre Vétérans à 9h30.

Sans l'accord du club adverse, la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.



+55 ANS

**Match n° 54575146 du 10 mai 2026**

**VILLABE ETS 7 / AIR FRANCE PARIS 6 \* Poule C**

Reprise du dossier.

Courriel de VILLABE ETS.

Courriel Extranet LPIFF d'AIR FRANCE PARIS.

Accord de la Commission pour jouer le 10 mai 2026 à MASSY.